

Séance du 12 juin 2018

1. BUDGET 2018. DECISION MODIFICATIVE N°1/2018 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.

Le Conseil municipal a adopté la décision modificative n° 1/2018 du budget annexe assainissement, afin de permettre un éventuel reversement d'excédents au budget principal.

2. DEMANDES DE SUBVENTION.

Le Conseil municipal, a accordé une subvention de 50 € à une lycéenne de Niffer qui a participé à un championnat de danse à Gréoux-les-Bains, et une subvention de 1000 € à l'association *Nifferer Schnockas* au titre d'une participation à l'acquisition d'une tonnelle.

3. AIRE DE JEUX : ACQUISITION D'UN JEU SUPPLEMENTAIRE.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des offres de la société SATD, a demandé que d'autres offres soient demandées, le coût de celles présentées étant trop élevé.

4. CESSIONS IMMOBILIERES ET AUTORISATION DE SIGNATURE (AFUA OBERES RHEINFELD).

Le Conseil municipal, a désigné Monsieur Francis Heitz, deuxième adjoint au maire, pour signer au nom de la Commune de Niffer l'acte de vente de la quotité de 39 m² que la commune possède dans le lot 3 de l'Afua, et autorisé le partage de biens indivis et l'attribution de la parcelle cadastrée section 121, n° 364 au profit de la Commune de Niffer,

5. DROIT DE PREEMPTION SUR LES CESSIONS DE FONDS ARTISANAUX, DE FONDS DE COMMERCE ET DE BAUX COMMERCIAUX.

Le Conseil municipal a décidé d'instaurer un droit de préemption urbain sur les secteurs du territoire communal inscrits en zone UA, UB, UAa, UBb, 1AUa et 2AU du PLU. Avant application, la délibération sera soumise pour avis à la chambre de commerce et d'industrie et à la chambre des métiers.

6. PROJET DE SCOT DE LA REGION MULHOUSIENNE.

Le Conseil municipal a émis un avis favorable au projet de SCOT de la Région Mulhousienne.

7. REHABILITATION DE LA MAISON ET AMENAGEMENT DU TERRAIN DU 18 RUE PRINCIPALE.

Le Conseil municipal a donné son accord pour la réalisation de travaux sur la maison et la grange (réparations des toitures, changement d'une porte d'entrée et de quatre fenêtres de la maison, reprise du bardage de la grange).